

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2021, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

La Directrice Générale du CROUS DE NICE-TOULON,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2021, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame CIABRINI Aurelie, ingénieur d'étude, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Corse, Corte.

Monsieur BECK Denis, attaché principal d'administration de l'Etat, vice-président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Marseille.

Madame BAUDE Karine, attachée d'administration de l'Etat, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Aix Marseille Avignon, Marseille.

Monsieur ASSEMAT Sebastien, attaché principal d'administration de l'Etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Madame DEPRez Stéphanie, ingénieur de recherche hors classe, Université d'Aix Marseille, Aix-en-Provence.

Monsieur GELABAL Christophe, ingénieur d'étude, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à

NICE , le 07/05/2021

